

SAS AAD FRANCE PRESENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 €
SIEGE SOCIAL : AIX EN PROVENCE (13100), 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE
443 867 064 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
APPELEE A APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

En application de l'article L 232-1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que le présent rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à la clôture de l'exercice.

Ces comptes se clôturent sur une **perte nette comptable de 474 656,07 €uros**.

A compter de votre convocation, vous avez la faculté de poser par écrit les questions auxquelles le président vous répondra au cours de l'assemblée générale.

I – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 présente une hausse de l'activité de 3,86 % soit + 247,5€ par rapport à 2023.

Elle a aussi procédé à la cession de son établissement sur Annecy.

II – METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice 2024.

III – CHIFFRES CLEFS

Cet exercice social clos le 31.12.2024, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 6 663 K€ Hors Taxes, se décomposant en 100% de prestations de services
- Un Résultat d'Exploitation négatif de 184 K€
- Un résultat Exceptionnel négatif s'établissant à 108 K€
- Une Perte Nette Comptable de 474 K€.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD AIDIA	2 000 €	15 368 €	100,00%	181 401 €	917 697 €	-61 281 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE ANGERS	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-789 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX	129 434 €	-398 388 €	100,00%	519 021 €	581 026 €	-26 974 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE LE MANS	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-492 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	11 500 €	-74 083 €	100,00%	123 050 €	473 297 €	-38 334 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SARTHE	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-492 €	0 €
HANDI HOME	7 500 €	71 193 €	100,00%	3 742 034 €	4 015 944 €	135 766 €	235 469 €
31/12/2024	153 434 €	-386 629 €		4 568 506 €	5 987 964 €	7 404 €	235 469 €

V – DEPENSES SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

VI – DELAIS DE REGLEMENTS

Conformément au décret relatif à l'information des délais de paiement, vous trouverez ci-après :

- Le solde de nos dettes fournisseurs par date d'échéance :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						19
Montant total TTC des factures concernées	11 595 €	5 386 €	-1 309 €	0 €	703 €	16 374 €
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement	Délai contractuel : 30 jours fin de mois ou 45 jours fin de mois					

- Le solde de nos créances clients par date d'échéance :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						7 681
Montant total TTC des factures concernées	581 312 €	2 133 €	11 782 €	-18 383 €	392 322 €	969 166 €
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement	Délai contractuel : au cours du mois suivant la prestation					

Cal

VII – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et développement n'a eu lieu au cours de cet exercice au sein de la société AAD France Présence.

VIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous n'avons pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2023

Cet exercice se clôture au 31.12.2024 par une perte nette comptable de **474 656,07 €uros**, à affecter de la façon suivante :

- **474 656,07 €uros** en report à nouveau.

X – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU 31 DECEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice de paiement	Dividendes
2020	0 €
2021	0 €
2022	0 €
2023	0 €
2024	0 €

XI – POURSUITE D'ACTIVITES

Les comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de **2 556 673,49 €uros**, pour un capital social de 37 000 €uros, il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, la société ayant reçu le soutien de sa société mère, Financière Oui Care.

XII – PERSPECTIVES D'AVENIR

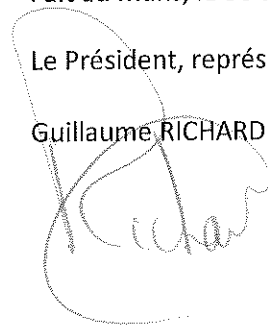
Les perspectives de développement permettent d'envisager une croissance continue de l'activité dans l'année à venir.

Je vous invite à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les termes du présent rapport de gestion tels qu'ils vous sont présentés et à donner quitus au président de sa gestion tout au long de cet exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait au Mans, le 30 avril 2025,

Le Président, représenté par

Guillaume RICHARD.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Guillaume RICHARD', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Guillaume' and the last name 'RICHARD' clearly distinguishable.

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 443867064 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS AAD FRANCE PRESENCE

0005 AVENUE SAINTE VICTOIRE

AIX-EN-PROVENCE 13100

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Certifié conforme

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 443867064

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SAS AAD FRANCE PRESENCE

0005 AVENUE SAINTE VICTOIRE

AIX-EN-PROVENCE 13100

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2024

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2024

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêt provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2023

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

15/05/2025

1 - BILAN ACTIF

DGFîP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE P RESENCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				
Adresse de l'entreprise : 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE		Durée de l'exercice précédent		12				
si déposé néant, cochez la case : ☐								
		Exercice N clos le, 31 / 12 / 2024		Exercice N-1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
				Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 520	8 266	13 254	11 099
		Fonds commercial (1)	AH	AI	259 410	25 941	233 469	25 9410
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	244 840	158 362	86 478	26 974
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	4 566 884	519 021	4 047 863	4 306 666
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières	BH	BI	27 674		27 674	19 925
TOTAL (II)		BJ	BK	5 120 328	711 590	4 408 738	4 624 075	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 800		1 800	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	1 314 737	312 882	1 001 855	1 519 418
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 067 946		2 067 946	1 448 011
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	899 536		899 536	976 233
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	2 495		2 495	970
		TOTAL (III)	CJ	CK	4 286 514	312 882	3 973 632	3 944 631
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	9 406 842	1 024 472	8 382 370	8 568 706	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)				(Dont versé : 37 000)		DA	37 000		37 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	28 003		28 003			
	Écarts de réévaluation (2)				(dont écart d'équivalence : EK)		DC						
	Réserve légale (3)						DD	3 700		3 700			
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE						
	Réserves réglementées (3)				Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF						
	Autres réserves				Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	46 800		46 800			
	Report à nouveau						DH	(2 269 296)		(2 211 108)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	(474 656)		(58 187)			
	Subventions d'investissement						DJ	71 775					
	Provisions réglementées						DK						
	TOTAL (I)						DL	(2 556 673)		(2 153 793)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM						
	Avances conditionnées						DN						
	TOTAL (II)						DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	90 488		1 74 876			
	Provisions pour charges						DQ						
	TOTAL (III)						DR	90 488		1 74 876			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS						
	Autres emprunts obligataires						DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU						
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs				EI	)	DV	7 676 291		7 547 262			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	60 168		1 07 713			
	Dettes fiscales et sociales						DY	1 254 548		1 218 339			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	1 412 728		1 412 728			
	Autres dettes						EA	444 820		261 581			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB						
	TOTAL (IV)						EC	1 0 848 555		1 0 547 622			
	Écarts de conversion passif (V)						ED						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	8 382 370		8 568 706			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B						
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1 959)				1C						
			Écart de réévaluation libre				1D						
			Réserve de réévaluation (1 976)				1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme					EF						
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	3 173 614		3 000 361			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH						

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203.2-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant

				Exercice N					Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		9
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	6 663 608	FH		FI	6 663 608	6 41 6 09 2	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	6 663 608	FK		FL	6 663 608	6 41 6 1 01
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	273 802	240 724	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	220 876	428 600	
	Autres produits (1) (11)						FQ	8 820	1 1 720	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 1 67 1 06	7 09 7 1 44	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	1 95	68 7	
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	3 43	5 2	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	1 1 73 202	1 1 38 602	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 71 755	1 56 990	
	Salaires et traitements						FY	4 979 598	4 81 8 364	
	Charges sociales (10)						FZ	761 602	669 260	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	18 140	1 4 8 46	
			- dotations aux provisions				GB	25 941		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	1 29 021	1 32 822		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		48 986		
	Autres charges (1 2)						GE	91 681	1 27 456	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 351 478	7 1 08 064	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(184 372)	(1 0 920)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (I V)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	235 469	274 479	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	50 276	62 320	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	285 745	336 799	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	257 181	1 29 045	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	236 321	284 350	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	493 502	41 3 395	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(207 757)	(76 596)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(392 129)	(87 516)		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	25 311	90 776	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB	2 264		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	46 132	6 901	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	73 707	97 676	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 74 624	48 847	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	7 614	19 500	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 82 238	68 347	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(108 531)	29 329	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (I X)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	(26 004)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 526 558	7 531 619	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	8 001 214	7 589 807	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(474 656)	(58 187)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G	25 311	90 776	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	1 70 145	46 273	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	50 276	62 320	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	236 321	284 350	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 20 459	51 480	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita				(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/ CRDS)				A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6				obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin						A7					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						A8					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)								HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
Quote-part des subventions d'investissement										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Rep/prov. risques & charges except.												2 264	
Pénalité, amendes fiscales et pénal										4 479		46 132	
TOTAL GENERAL										4 479		48 396	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
CICE 2013 - -PERTE SUITE DELAI DEPASSE - AAD FP										1 09 293			
PAIEMENT FP BORDEAUX - 08 2023										122			
Solde REPRISE BALANCE 31/12/2013 (sans détail)										60 730			
ANNUL ANOMALIE FINAL 2020 PRESCRIPTION TRIENNALE												10 969	
Annul OD du 31/12/2022 : Perte sur créances 2016 à 2020 suite relances infructueuses												1 757	
TOTAL GENERAL										1 70 145		25 311	

DGFIP N° 2053 2025

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

DGFIP N° 2053 2025

AAD FRANCE PRESENCE

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFîP N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE													Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCRP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	273 630	KE		KF	7 300	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	61 28 3	KW		KX	10 750			
		Matériel de transport				KY		KZ		LA	53 637			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	111 05 9	LC		LD	8 111			
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	172 342	LO		LP	72 498	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T		
		Autres participations					8U		4 568 506	8V		8W	(1 622)	
		Autres titres immobilisés					1P			1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		19 925	1U		1V	7 749			
TOTAL IV					LQ		4 588 431	LR		LS	6 127			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		5 034 403	ØH		ØJ	85 925			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCRP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	280 930	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencs et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers				IU		MM		MN	72 032	MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	53 637	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	119 170	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG		NH	244 840	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	4 566 884	ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	27 674	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	4 594 558	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	5 120 328	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2025
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE Néant X

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- ¶ Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- ¶ Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- ¶ Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- ¶ Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- ¶ Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFîP N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMI NUTION DE L'ACTI F)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments so rtis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		C Y		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE	3 1 21	PF	5 1 46	PG		PH	8 266
TOTAL I		RK	3 1 21	RM	5 1 46	RN		RO	8 266
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		Q A		Q B		Q C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	Q D	47 5 74	Q E	3 5 31	Q F		Q G	51 1 05
	Matériel de transport	QH		Q I	1 460	Q J		Q K	1 460
	Matériel de bureau et info rmatique, mobilier	Q L	97 794	Q M	8 003	Q N		Q O	105 797
	Emballages récupérables et divers	Q P		Q R		Q S		Q T	
TOTAL II		Q U	145 367	Q V	12 994	Q W		Q X	158 362
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 48 488	ØP	18 1 40	ØQ		ØR	166 628

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N 1		N 2		N 3		N 4		N 5		N 6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorp.		N 7		N 8		P 6		P 7		P 8		P 9		Q 1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q 2		Q 3		Q 4		Q 5		Q 6		Q 7		Q 8		
Constructions	Sur sol propre	Q 9		R 1		R 2		R 3		R 4		R 5		R 6		
	sur sol d'autrui	R 7		R 8		R 9		S 1		S 2		S 3		S 4		
	inst. gales, agenc et am. des const.	S 5		S 6		S 7		S 8		S 9		T 1		T 2		
Inst. techniques mat. et outillage		T 3		T 4		T 5		T 6		T 7		T 8		T 9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U 1		U 2		U 3		U 4		U 5		U 6		U 7		
	Matériel de transport	U 8		U 9		V 1		V 2		V 3		V 4		V 5		
	Mat. bureau et info rm. mobilier	V 6		V 7		V 8		V 9		W 1		W 2		W 3		
	Emballages récup. et divers	W 4		W 5		W 6		W 7		W 8		W 9		X 1		
TOTAL II		X 2		X 3		X 4		X 5		X 6		X 7		X 8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NC		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN												DGFîP N° 2056 2025	
Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE												Néant ☐	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
			1		2		3		4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V		TG		TH		TI				
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM				
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR				
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A	56 600	4B		4C	45 870	4D	10 730			
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	118 276	4F	7 614	4G	46 132	4H	79 758			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M				
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S				
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A				
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y				
	TOTAL II		5Z	174 876	TV	7 614	TW	92 002	TX	90 488			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	25 941	6C		6D	25 941			
		- corporelles	6E		6F		6G		6H				
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5				
		- titres de participation	9U	261 840	9V	257 181	9W		9X	519 021			
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9				
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S				
	Sur comptes clients		6T	238 408	6U	129 021	6V	54 547	6W	312 882			
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A				
	TOTAL III		7B	500 248	TY	412 143	TZ	54 547	UA	857 844			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	675 124	UB	419 757	UC	146 549	UD	948 332			
	Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	154 962	UF	100 417					
				- financières	UG	257 181	UH						
- exceptionnelles				UJ	7 614	UK	46 132						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d												10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.													
Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD													

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFîP N° 2056 2025

Extens ion 1

AAD FRANCE PRESENCE

PROVIS ION POUR HAUS S E DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

S O MME DES EXTENS IONS				
-------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVIS IONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

S O MME DES EXTENS IONS				
-------------------------	--	--	--	--

PROVIS IONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

S O MME DES EXTENS IONS				
-------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Extension 2

AAD FRANCE PRESENCE

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFîP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE P RESENCE													Néant ☐	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES					Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières					UT	27 674	UV	27 674	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	1 05 142	1 05 142						
	Autres créances clients					UX	1 209 595	1 209 595						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)					Z1								
	Personnel et comptes rattachés					UY	66 167	66 167						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	60 109	60 109						
	État e t autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	10 189	10 189						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN								
		Divers				VP								
	Groupe et associés (2)					VC	1 860 286			1 860 286				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	71 195	71 195						
	Charges constatées d'avance					VS	2 495	2 495						
TOTAUX					VT	3 412 853	VU	1 552 566	VV	1 860 286				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y									
Autres emprunts obligataires (1)					7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG									
			à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	1 350	1 350							
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	60 168	60 168							
Personnel et comptes rattachés					8C	715 966	715 966							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	486 813	486 813							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	45 909	45 909							
	O bligations cautionnées				VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	5 861	5 861							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	1 412 728	1 412 728							
Groupe et associés (2)					VI	7 674 941					7 674 941			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	444 820	444 820							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					Z2									
Produits constatés d'avance					8L									
TOTAUX					VY	10 848 555	VZ	3 173 614			7 674 941			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	1 350	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK									

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant

Exercice N, clos le :

31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductib	WE	5 945	XE	17 304	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C. G. L.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	11 359			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B I	XX		XW	15	
	Amendes et pénalités	WJ	15	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NO T-SD)						I 7	(26 004)	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%						I 8		
							ZN		
	éalisées au cours d'exercices antérieurs Fraction imposable des plus-values { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.L.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ	278 707
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	WR	270 022	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.											WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV					
		- imposées aux taux de 0 %									WH					
		- imposées aux taux de 19 %									WP					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW					
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I 6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2 A		)	XA	233 115			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'O utre-mer*.										ZY					
	Majoration d'amortissement										XD					
	Abattement sur le bénéfice et les plus-values			Entrepris es no uvelles 44 s exies		L2			Jeunes entrepris es inno vante (art. 44 s exies A)	L5		XF				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV				So ciétés investis sements immo bilier cotées (art. 200C)		K3						
		Bas sin urbain à dynamiser (art 44 s exdecies)		PP				Bas sin d'emploi à redynamis (art. 44 duo decies)		e 1 F						
		France Ruralités Revitalis ation (FRR) (44 quindecies A)		HT				Z one de revitalis atio n rurale (art. 44 quindecies)		PC						
						Z one de dévelo ppe ment prio ritaire (art. 44 Septedecies)					PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (205 8 - A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9					Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG	21 462		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA					Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB					Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI					Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	729 233			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II)		XI			XJ	459 211		
								déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)																
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	459 211				

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2058-A 2025

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	278 707
-------	---------

SOMME DES EXTENSIONS	278 707
----------------------	---------

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	21 462
-------	--------

S O M M E D E S E X T E N S I O N S	21 462
-------------------------------------	--------

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE					Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	3 308 969	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	3 308 969	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	459 211	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	3 768 181	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges						
			8 X		8 Y	
			8 Z		9 A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B		9C	
Provisions pour dépréciation						
			9D		9E	
			9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S		9T	
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2025

Extens ion 1

AAD FRANCE PRESENCE

III - PROVIS IONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASS IETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENS IONS		
-----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENS IONS		
-----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENS IONS		
-----------------------	--	--

11 - TABLEAU D' AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est étab	ØC	(2 211 108)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(58 187)			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	(2 269 296)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(2 269 296)
						ZH	(2 269 296)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 156 203)										XQ	257 277	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	8 835	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	907 090	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 173 202	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	21 303
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	150 452
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	171 755
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	484 350	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas immobilisations										YZ	184 526	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)										ØB	4 957 739	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impo										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	3,50 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-GS prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise do										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octie du CGI										RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)
[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus- value taxables à 19 % (1)
7			8	9	10			11
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

					Qualification fiscale des P V ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
Nature	Détermination de la P V ou MV				Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis .	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis .	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis .	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis .	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis .	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des P V ou MV réalisées				Plus values taxables à 19 %
	Court terme	Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
</					

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2025

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

TO TAL				
--------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

⚠ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE										DGFip N° 2059-E 2025					
Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE										Néant ☐					
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024										Durée en nombre de mois : 12					
DECLARATION DES EFFECTIFS															
Effectifs moyens du personnel :										YP	219				
dont apprentis										YF					
dont handicapés										YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	6 663 608				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courant										OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	1 20 459				
Total 1										OX	6 784 067				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun										OH	8 820				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE					
Subventions d'exploitation reçues										OF	273 802				
Variation positive des stocks										OD					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT					
Total 2										OM	282 622				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Achats										ON	106 589				
Variation négative des stocks										OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	828 175				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	238 976				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	91 681				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale										OY					
Total 3										OJ	1 265 421				
IV - Valeur ajoutée produite															
Calcul de la Valeur Ajoutée										Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	5 801 268		
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1 330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1 329-AC et 1 329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1 329-AC et 1 329-DEF)										SA	5 801 268				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1 330 CVAE															
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1 330-CVAE)										EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	6 784 067				
Effectifs au sens de la CVAE										EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX					
Période de référence										du	GY		au	GZ	
Date de cessation										HR					

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS FINANCIERE OUI CARE			
N° SIREN (si société établie en France)	8341 55988		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N° 85	Voie	BD MARIE ET ALEXANDRE OYON			
	Code Postal 721 00	Commune	LE MANS	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	OUI CARE DOT ATION			
N° SIREN (si société établie en France)	8345361 53		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N° 85	Voie	BD MARIE ET ALEXANDRE OYON			
	Code Postal 721 00	Commune	LE MANS	Pays	FR	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie				
	Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie				
	Code Postal	Commune		Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom de famille				
Nom d'usage			% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie				
	Code postal	Commune		Pays		
Titre		Nom de famille				
Nom d'usage			% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie				
	Code postal	Commune		Pays		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

443 8 67 06 4003 23

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAD FRANCE PRESENCE

ADRESSE (voie)

5 AVENUE SAINT E VICT OIRE

CODE POSTAL

131 00

VILLE

AIX- EN- P ROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique

SARL

Dénomination

AAD FRANCE PRESENCE PARIS

N° SIREN (si société établie en France)

491 475257

% de détention

Adresse :

N°

7

Voie

RUE ALBERT BAYET

Code Postal

75013

Commune

PARIS 13

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

HANDI HOME

N° SIREN (si société établie en France)

524700911

% de détention

Adresse :

N°

31

Voie

CRS GAMBET T A

Code Postal

33400

Commune

T ALENCE

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

FRANCE PRESENCE CLAIX

N° SIREN (si société établie en France)

801 208786

% de détention

Adresse :

N°

4

Voie

ALL DE L AT RIUM

Code Postal

38640

Commune

CLAIX

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SART HE

N° SIREN (si société établie en France)

921 706305

% de détention

Adresse :

N°

85

Voie

BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON

Code Postal

721 00

Commune

LE MANS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

AAD FRANCE PRESENCE LE MANS

N° SIREN (si société établie en France)

921 672424

% de détention

Adresse :

N°

85

Voie

BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON

Code Postal

721 00

Commune

LE MANS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

AAD FRANCE PRESENCE ANGERS

N° SIREN (si société établie en France)

921 757290

% de détention

Adresse :

N°

105

Voie

AV PAST EUR RESIDENCE MARCO POLO

Code Postal

491 00

Commune

ANGERS

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

AIDIA SERVICES A DOMICILE

N° SIREN (si société établie en France)

801 794744

% de détention

Adresse :

N°

720

Voie

SAINT JEAN

Code Postal

541 20

Commune

BERT RICHAMP S

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 203 2-NOT-SD](#)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: AAD FRANCE PRESENCE				SIRET	443 8 67064003 23		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
0005 AVENUE SAINT E VICTOIRE AIX-EN-P ROVENCE 13100							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%	
		Déficit		459 211		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sdecies		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'O u tre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I :							
Société/In dépendant :				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE										Néant		☒																
I													REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)										c																		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus															e													
															f													
															g													
															h													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										i																		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																		
Montant des revenus répartis										Total (a à h)																		
J													REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																					
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement été effectué		Montant des sommes versées:																			
									à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.															
											Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements											
1					2		3		4		5		6		7		8											
K													DIVERS															
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																												
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
L													CADRE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
REMUNÉRATIONS										Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)																		
										Rétrocisions d'honoraires, de commissions et de courtages																		
MVLТ imposées										à 0 %					à 15 %					à 19 %								
MVLТ res tant à reporter à l'ouverture de l'exercice																												
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice																												
MVLТ réalisée au cours de l'exercice																												
MVLТ res tant à reporter																												
M													CADRE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																												

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôts					
	Nbre parts soc. assoc.	année de versement	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ., mission, déplac.		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Extension 2

AAD FRANCE PRESENCE

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

TOTAL	
-------	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S		
-------------------------------------	--	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Extens ion 3

AAD FRANCE PRESENCE

K - DIVERS

Adresse des autres établissements



IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC 4

1 Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 225 8 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

☐

2 Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 225 8, indiquer :

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

3 Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 225 8 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

4 Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 225 8, indiquer la désignation, l'État de résidence de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1 Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

☐

2 Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

☐

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

- Date d'ouverture de l'exercice

- Date de clôture de l'exercice

3 Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

☐

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information au nom de votre entreprise

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

Vous déposez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

☐

4 Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. A détailler sur la page d'extension

5 Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1 679 decies du CGI), cocher la case :

☐

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

☐



II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPE (Pilier 2)

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI)

[illegible]

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PRO REC
2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S	
-------------------------------------	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S	
-------------------------------------	--

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

CA19CHAREP
2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

CA20CHAAVA
2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S			
-------------------------------------	--	--	--

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PRO AVA
2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

T O T A L			
-----------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	T otal		T otal	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)	(474 656)			

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

¶ Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N- 1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4				3	4
N - 1							
N - 2				Total :			
N - 3							
N - 4							
N - 5							
T total :							

¶ A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

¶ A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	443 8 67064003 23	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1 ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1 /4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2025

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	AAD FRANCE PRESENCE 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 1 3 1 00 AIX-EN-PRO
Numéro SIRET du principal établissement	443 8 67064003 23
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 1 2	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE

En application du II de l' article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION 2025

AAD FRANCE PRESENCE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
S O M M E D E S E X T E N S I O N S								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
S O M M E D E S E X T E N S I O N S								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
S O M M E D E S E X T E N S I O N S								
TO TAL GÉNÉRAL								
M O N T A N T D E L A D E D U C T I O N P R A T I Q U E E (Différence entre les totaux des colon ne A et B)								

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-201 40728)

DRESZO NE
2025

AAD FRANCE PRESENCE

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZO NE
2025

AAD FRANCE PRESENCE

Associés (personnes physiques et morales) : Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

LTENG219B4 - 1/2

Répartition du capital

2025

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE P RESENCE

Numéro SIRET du principal établissement443 8 67064003 23Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2025

AAD FRANCE PRESENCE

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F
2025

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE P RESENCE

Numéro SIRET du principal établissement 443 8 67064003 23

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, P rénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 21 9 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1 er janvier 2001 .

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001 , l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 1 9 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 21 9 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCO FIN
2025

AAD FRANCE PRESENCE

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]

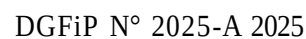
¹ Table IP1
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² Table IP2

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ Table IP3

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



DGFIP N° 2025-A 2025

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TO TAL	
--------	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S	
-------------------------------------	--



Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

AAD FRANCE PRESENCE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'o uverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clô ture de l'exercice de changement de qualité A la clô ture de l'exercice	
TO TAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 I 5° du Code général des impôts)
Extension

DGFIP N° 2027-H 2025

AAD FRANCE PRESENCE

I- SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TTITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Repris es de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Repris es de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S (T O T A L B)			
---	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admis es en déduction	Diminutions Repris es de l'exercice minorées des dotations non admis es en déduction au ti tre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S (T O T A L C)				
---	--	--	--	--



REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

AAD FRANCE PRESENCE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25 %	15 %		
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	16			459 211	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17				
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18			459 211	
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14	19				
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20				

* (report de la ligne XJ du tableau n° 205 8-A ou ligne 354 du tableau n° 203 3-B)



Dénomination de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE
Numéro SIRET :	443 867064003 23

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENT S CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUT RES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

[illegible]

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFiP N° 2036 BIS 2025

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	T ransports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
7	8	9	10	11	12	13	14	15	
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									



SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination :SAS AAD FRANCE PRESENCE

Adresse0005 AVENUE SAINTE VICTOIRE AIX-EN-PROVENCE 13100

N° Siren443867064

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identi fication de l'entre- pris e s i onnaire Siren, dénomination, adres s e	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'e ntreprise cessionnaire (1)			Date d'acquis i - tion	Valeur d'acquis i - tion	Date de ces s ion	Valeur de ces s ion	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RES TANT EN REPORT

Titres cédés		Identi fication de l'entre- pris e ces s i onnaire S i ren, dénomination, adres s e	Nature du l i en de dépendance unis s ant l'entrepris e cédante et l'entrepris e ces s i onnaire (1)			Date d' acquis i ti on	Date de ces s ion	Montant de la moins -value en report
Nombre	Dénomina- ti on		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquis i tion	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES
Extension

AAD FRANCE PRESENCE

I - MOINS -VALUES REALIS ÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identi fication de l'entre- pris e ces s i onnaire Siren, dénomination, adres s e	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquis i - ti on	Valeur d'acquis i - ti on	Date de ces s i on	Valeur de ces s i on	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- ti on		et l'entreprise cessionnaire (1)								
			E	D	T						
											</

II - MOINS -VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identi fication de l'entrepris e ces s i onnaire S i ren, dénomination, adres s e	Nature du l i en de dépendance unis s ant l'entrepris e cédante et l'entrepris e ces s i onnaire (1)			Date d'acquis i ti on	Date de ces s i on	Montant de la moins -value en report
Nombre	Dénomina- ti on		E	D	T			

III - MOINS -VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquis i ti on	Montant de la moins -value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					



DGFIP N° 2464 2025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES
CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGIÀ souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres
d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 443 867064003 23

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %* b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 1 ^{er} 3 ^{ème} alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1 ^{er} janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DGFIP N° 2468 2025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 443 8 67 06 40 03 23

1 Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
		imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice		
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			



DGFIP N° 2468 2025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 443 8 67 06 40 03 23

2 Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
T O T A L	



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒P ME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069 RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOSIT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069 RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

AAD FRANCE PRESENCE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DIS PENS ES DE DECLARATION S PECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement lo catif intermédiaire	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION S PECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture bio logique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'im pots

DGFIP N° 2069-RCI 2025

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

AAD FRANCE PRESENCE

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TO TAL	
--------	--



Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

S O M M E D E S E X T E N S I O N S

Certifié conforme

SAS AAD FRANCE PRESENCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 €

SIEGE SOCIAL : AIX EN PROVENCE (13100), 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

443 867 064 RCS AIX EN PROVENCE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

Le 30 juin 2025 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le président.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| – Financière Oui Care représentée par Monsieur Guillaume RICHARD, | |
| Propriétaire de : | 949 actions |
| – Oui Care Dotation représentée par Madame Perrine FERLIN, | |
| Propriétaire de : | 51 actions |

Soit un total de **1 000 actions**

Sur les **1 000 actions** composant le capital social.

Monsieur Guillaume RICHARD préside la séance en représentant de la SAS Financière Oui Care, Présidente.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués :

- KPMG S.A. est absent et excusé,

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **1 000 actions** sur les actions composant le capital social.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Approbation des comptes sociaux, du rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les Comptes Annuels des Commissaires aux Comptes de l'exercice :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président,
- qui font apparaître une perte nette de **474 656,07 €**uros.

La résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION : Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'une perte de **474 656,07 €**uros décide de l'affectation et de la répartition suivante proposée par le Président :

- Affectation de **474 656,07 €**uros au compte "Report à Nouveau"

La résolution est votée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION : Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et énoncées dans ce rapport.

La résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION : Quitus au président.

L'Assemblée Générale approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et lui donne, en conséquence, quitus entier et définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

La résolution est votée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION : Mandat Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale prend acte que le mandat du cabinet KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale :

- Décide de renouveler le cabinet KPMG SA (Tour Egho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex) dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
- Prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2013.

La résolution est votée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION : Continuité d'exploitation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de (2 556 673,49) €uros pour un capital social de 37 000 €uros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

La résolution est votée à l'unanimité.

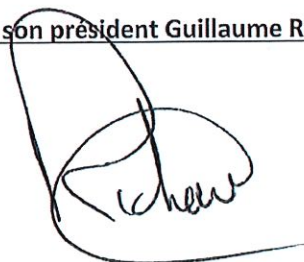
DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

FINANCIERE OUI CARE représenté par son président Guillaume RICHARD





KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD France Présence SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
AAD France Présence SAS
5 avenue Sainte-Victoire 13100 Aix-en-Provence

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD France Présence SAS

5 avenue Sainte-Victoire 13100 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société AAD France Présence SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD France Présence SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 4 047 863 euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "3.2. Immobilisations financières et comptes courants" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les tests de dépréciation préparés selon la méthode des flux de trésorerie et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des business plans établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

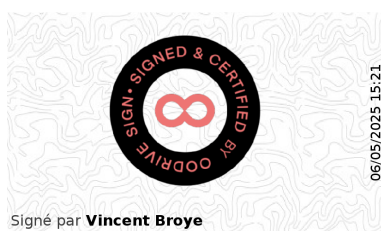
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 6 mai 2025

KPMG SA



Vincent BROYE

Associé



AAD FRANCE PRESENCE

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE

Numéro SIREN : 443867064

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLE DES MATIERES

ETATS FINANCIERS	3
1. Bilan Actif 2024	4
2. Bilan Passif 2024	5
3. Compte de résultat 2024	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	7
- Chiffres clés-	7
1. Faits majeurs	8
2. Evènements postérieurs à la clôture	8
3. Principes, règles et méthodes comptables	8
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
3.2. Immobilisations financières et comptes courants	9
3.3. Créances et valeurs mobilières de placement	9
3.4. Identité de la société consolidante	9
4. Explications de certains postes du bilan	10
4.1. Immobilisations	10
4.2. Amortissements	11
4.3. Titres de participation	11
4.4. Etat des échéances des créances et des dettes	13
4.5. Détail de certains postes du bilan	14
5.1. Capital	15
5.2. Tableau de variation des capitaux propres	15
5.3. Provisions pour risques et charges	15
5.4. Compte de résultat	16
6. Informations hors bilan	17
6.1. Effectifs (ETP)	17
6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite	17
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes	17

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETATS FINANCIERS

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

1. Bilan Actif 2024

En €	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023	Variation en €	Variation en %
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets et droits similaires	21 520	8 266	13 254	11 099	2 155	19
Fonds commercial – Brut	259 410	25 941	233 469	259 410	- 25 941	- 10
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	280 930	34 207	246 723	270 509	-23 787	- 9
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	244 840	158 362	86 478	26 974	59 503	221
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	244 840	158 362	86 478	26 974	59 503	221
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 566 884	519 021	4 047 863	4 306 666	- 258 803	- 6
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 674		27 674	19 925	7 749	39
Total immobilisations financières	4 594 558	519 021	4 075 537	4 326 591		
ACTIF IMMOBILISE	5 120 328	711 590	4 408 738	4 624 075	- 215 337	- 5
Créances						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800		1 800			
Créances clients et comptes rattachés	1 314 737	312 882	1 001 855	1 519 418	- 517 563	- 34
Autres créances	2 067 946		2 067 946	1 448 011	619 936	43
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	<i>1 720 740</i>			<i>1 099 643</i>		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total des créances	3 384 483	312 882	3 071 602	2 967 429	104 173	4
Disponibilités et divers						
Valeurs mobilières dont actions propres :						
Disponibilités	899 536		899 536	976 233	- 76 697	- 8
Total disponibilités et divers	899 536		899 536	976 233	76 697	8
ACTIF CIRCULANT	4 286 514	312 882	3 973 632	3 944 631	29 001	1
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	2 495		2 495	970	1 525	157
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	9 406 842	1 024 472	8 382 370	8 568 706	- 186 336	2

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

2. Bilan Passif 2024

En €	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023	Variation en €	Variation en %
Situation nette				
Capital social ou individuel Dont versé : 37 000	37 000	37 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 003	28 003		
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	3 700	3 700		
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 800	46 800		
Report à nouveau	(2 269 296)	(2 211 108)	- 58 187	3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(474 656)	(58 187)	- 416 469	716
Total situation nette	(2 628 449)	(2 153 793)		
Subventions d'investissement	71 775		71 775	
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(2 556 673)	(2 153 793)	- 402 881	19
Provisions pour risques	90 488	174 876	- 84 388	- 48
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 488	174 876	- 84 388	- 48
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	7 676 291	7 547 262	129 030	2
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>6 946 559</i>	<i>7 545 689</i>		
Autres dettes financières				
Total dettes financières	7 676 291	7 547 262	129 030	2
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 168	107 713	- 47 546	- 44
Dettes fiscales et sociales	1 254 548	1 218 339	36 209	3
Total dettes d'exploitation	1 314 716	1 326 052	- 11 336	-1
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Autres dettes	444 820	261 581	183 239	70
Total dettes diverses	1 857 548	1 674 309	183 239	11
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 848 555	10 547 622	300 933	3
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL	8 382 370	8 568 706	- 186 336	2

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

3. Compte de résultat 2024

En €	TOTAL N 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023	Variation en €	Variation en %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 663 608	6 416 101	247 507	3,86
Indemnités et subventions d'exploitation	273 802	240 724	33 078	13,74
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	220 876	428 600	(207 724)	-48,47
Production immobilisée				
Autres produits	8 820	11 720	(2 900)	-24,75
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 167 106	7 097 144	69 961	0,99
Achat de marchandises	195	687	(492)	-71,62
Achat de matières premières et autres approvisionnements	343	52	291	564,92
Autres achats et charges externes	1 173 202	1 138 602	34 600	3,04
Impôts, taxes et assimilés	171 755	156 990	14 765	9,40
Rémunérations	4 979 598	4 818 364	161 234	3,35
Charges sociales	761 602	669 260	92 342	13,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations	18 140	14 846	3 294	22,19
Dotations aux provisions sur immobilisations	25 941		25 941	
Dotations aux provisions sur actif circulant	129 021	132 822	(3 801)	-2,86
Dotations aux provisions pour risques et charges		48 986	(48 986)	-100,00
Autres charges d'exploitation	91 681	127 456	(35 775)	-28,07
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 351 478	7 108 064	243 414	-28,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	(184 372)	(10 920)	(173 452)	1 588,41
Produits financiers				
Produits financiers de participations	235 469	274 479	(39 009)	-14,21
Autres intérêts et produits assimilés	50 276	62 320	(12 044)	-19,33
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers	285 745	336 799	(51 053)	-15,16
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	257 181	129 045	128 136	99,30
Intérêts et charges assimilées	236 321	284 350	(48 029)	-16,89
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	493 502	413 395	80 107	19,38
RESULTAT FINANCIER	(207 757)	(76 596)	(131 160)	19,38
RESULTAT COURANT	(392 129)	(87 516)	(304 613)	348,06
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 264		2 264	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 311	90 776	(65 465)	-72,12
Reprises sur provisions et transferts de charges	46 132	6 901	39 231	568,52
Total des produits exceptionnels	73 707	97 676	(23 970)	-24,54
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	174 624	48 847	125 776	257,49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 614	19 500	(11 886)	-60,95
Total des charges exceptionnelles	182 238	68 347	113 890	166,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(108 531)	29 329	(137 860)	-470,05
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	(26 004)		(26 004)	
TOTAL DES PRODUITS	7 526 558	7 531 619	(5 062)	-0,07
TOTAL DES CHARGES	8 001 214	7 589 807	411 407	5,42
BENEFICE ou PERTE	(474 656)	(58 187)	(416 469)	715,74

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Chiffres clés-

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	8 382 370 €
▪ Chiffre d'affaires :	6 663 608 €
▪ Résultat avant répartition :	(474 656) €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Faits majeurs

L'exercice 2024 présente une hausse de l'activité de 3,86 % soit + 247,5K€ par rapport à 2023.

Elle a aussi procédé à la cession de son établissement sur Annecy.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

3.2. Immobilisations financières et comptes courants

Les immobilisations financières sont des titres de participation qui ont été évalués, au prix auquel ils ont été acquis, y sont ajoutés les coûts d'acquisition (honoraires).

La valeur d'utilité est déterminée au moyen d'un test de dépréciation réalisé chaque année sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés au regard du business plan élaboré par la direction du groupe dans son ensemble et par rapport à la contribution des filiales et du plan de développement de ces dernières. Une approche globale du groupe est réalisée du fait des interactions entre société et du développement croissant.

Une provision pour dépréciation des actifs : titres de participation, mali de fusion et comptes courants d'associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3. Créances et valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Identité de la société consolidante

La SAS Financière Oui Care, située au 85 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans, est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Financière Oui Care.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4. Explications de certains postes du bilan

4.1. Immobilisations

En €	Valeur brute Début exercice 01/01/2024	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements de poste à poste	Diminutions par virement de poste à poste	Diminution par cessions ou mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles						
Frais d'étab. et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	273 630		7 300			280 930
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total des immobilisations incorporelles	273 630		7 300			280 930
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Installations générales, agencements aménagements divers	61 283		10 750			72 032
Matériel de transport			53 637			53 637
Matériel de bureau et mobilier informatique	111 059		8 111			119 170
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total des immobilisations corporelles	172 342		72 498			244 840
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 568 506		(1 622)			4 566 884
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	19 925		7 749			27 674
Total des immobilisations financières	4 588 431		6 127			4 594 558
TOTAL GENERAL	5 034 403		85 925			5 120 328

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.2. Amortissements

En €	Montant K€ 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Montant K€ 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab., de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 121	5 146		8 266
Total des immobilisations incorporelles		5 146		8 266
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements	47 574	3 531		51 105
Matériel de transport		1 460		1 460
Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 794	8 003		105 797
Total des immobilisations corporelles	145 367	12 994		158 362
Immobilisations financières				
Autres participations				
Total des immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	148 488	18 140		166 628

4.3. Titres de participation

- Mouvements 2024 -

Composition	Montant	
Titres de participation et Actions au 31/12/2023	4 568 506	
AIDIA – GAP	- 1 622	Rachat
Titres de participation et Actions au 31/12/2024	4 566 884	

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions sur des loyers pour 28 K€.

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Postes du bilan et du compte de résultat relatifs aux entreprises liées -

Il n'y a pas d'opérations avec les parties liées dans ce groupe autres que celles avec les filiales détentrices ou détenues à 100% par la société AAD France PRESENCE, et pour lesquelles l'ensemble des informations sont déjà présentes dans cette annexe.

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d' affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD AIDIA	2 000 €	15 368 €	100,00%	181 401 €	917 697 €	-61 281 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE ANGERS	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-789 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE CLAIX	129 434 €	-398 388 €	100,00%	519 021 €	581 026 €	-26 974 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE LE MANS	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-492 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	11 500 €	-74 083 €	100,00%	123 050 €	473 297 €	-38 334 €	0 €
AAD FRANCE PRESENCE SABLE-SUR-SARTHE	1 000 €	-240 €	100,00%	1 000 €	0 €	-492 €	0 €
HANDI HOME	7 500 €	71 193 €	100,00%	3 742 034 €	4 015 944 €	135 766 €	235 469 €
31/12/2024	153 434 €	-386 629 €		4 568 506 €	5 987 964 €	7 404 €	235 469 €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.4. Etat des échéances des créances et des dettes

- Etat des Créances -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	27 674	27 674	
Total Actif immobilisé	27 674	27 674	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	105 142	105 142	
Autres créances clients	1 209 595	1 209 595	
Fournisseurs divers			
Personnel et comptes rattachés	66 167	66 167	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 109	60 109	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	10 189	10 189	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés	1 860 286		1 860 286
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>	<i>1 720 740</i>		<i>1 720 740</i>
Débiteurs divers	71 195	71 195	
Total Actif circulant	3 382 683	1 522 397	1 860 286
Charges constatées d'avance	2 495	2 495	
TOTAL DES CREANCES	3 412 853	1 552 566	1 860 286

- État des Dettes -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
- A 1 an maximum à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 350			
Fournisseurs et comptes rattachés	60 168	60 168		
Personnel et comptes rattachés	715 966	715 966		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	486 813	486 813		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	45 909	45 909		
Autres impôts, taxes et assimilés	5 861	5 861		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 412 728	1 412 728		
Groupe et associés	7 674 941			7 674 941
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>6 946 559</i>			<i>6 946 559</i>
Autres dettes	444 820	444 820		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 848 555	3 173 614		7 674 941

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

La dette « Groupe et associés » correspond essentiellement au compte courant créditeur existant entre Financière Oui Care et AAD France PRESENCE.

La créance « Groupe et associés » correspond en essentiellement aux comptes courants débiteurs existants entre les filiales et AAD France PRESENCE.

4.5. Détail de certains postes du bilan

- Charges constatées d'avance -

En €	31/12/2024
PARK GRENOBLE ALPES METROPOLE - GAM5106 - ABOT DU 01/2025 A 03/2025	2 495
TOTAL	2 495

5.

-Produits à recevoir -

En €	31/12/2024
Fournisseurs – Avoir à recevoir	1 309
Fournisseurs Groupe – Avoir à recevoir	22 591
CPAM – Indemnités journalières	1 846
APRIL - Indemnités journalières	- 2 230
CPOM	4 381
Provision contrats aidés	21 630
TOTAL	49 527

- Charges à payer -

En €	31/12/2024
NDF	3 383
Fournisseurs – Factures non parvenues	10 174
Fournisseurs Groupe – Factures non parvenues	33 619
Provision congés payés	403 106
Charges sociales sur congé à payer	72 539
Charges de personnel	31 363
Régularisation ATT	- 25 008
Organismes sociaux	9 993
Organismes sociaux – taxe d'apprentissage	4 447
CVAE 2024	713
TOTAL	544 329

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.1. Capital

Le capital est composé de 1000 actions d'une valeur nominale de 37 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

5.2. Tableau de variation des capitaux propres

En €	01/01/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2024
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission	28 003						28 003
Prime de conversion d'obligations							
Réserve légale	3 700						3 700
Autres réserves	46 800						46 800
Réserves facultative							
Report à nouveau	(2 211 108)			58 187			(2 269 296)
Résultat de l'exercice	(58 187)			(58 187)		(474 656)	(474 656)
Dividendes versés							
Total capitaux propres	(2 153 793)					(474 656)	(2 556 673)

5.3. Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 90K€ est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2024 une baisse de 84K€ :

- Provisions pour litiges : un solde sur les litiges prud'homaux de +12.3K€ et une reprise de provision CP pour absence / maladie de +45.9K€
- Pertes sur Créances clients : une reprise sur provisions pour garanties données aux clients - Organismes Financeurs de +26.1K€ portant le total des pertes sur Créances clients à 79 758€

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5.4. Compte de résultat

Résultat d'exploitation :

Au 31/12/2024, l'activité des 8 établissements d'Aix, Aix-Les Bains, Bordeaux, Chambéry, Grenoble, Libourne, Lyon, et Voiron se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 6 663 608€ Hors Taxes, se décomposant en 100% de prestations de services
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (184 372)€
- Une Perte Nette Comptable de (474 656)€.

Résultat financier :

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de (207 757)€, composé des dividendes perçus concernant HANDI HOME pour +235.4K€ et d'un solde des intérêts des comptes courants groupe pour -186K€.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de (108 531)€. Ce montant est composé :

- D'un solde net lié aux produits/pertes sur exercices antérieurs de -144.8K€,
- D'une quote part des subventions d'investissement **SEGUR ITSAP** de +2.3K€
- D'une reprise sur les provisions clients de +26.1K€,
- D'un solde pour provision prud'homale de +12.3K€ et des amendes pour -4.5K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

6. Informations hors bilan

6.1. Effectifs (ETP)

- Effectif moyen -

	Effectif moyen salarié	
	2024	2023
ETP	219	203
Total	219	203

6.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite

IDR - Montant non provisionné -

	2024	2023
Employés	29 940	31 373
Cadres	2 634	3 041
Total	32 574	34 414

Et les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite des sociétés du siège :

- Taux d'actualisation : 3,30%
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 67 ans
- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44%
- Non cadres : Taux de charges sociales : 21%

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 7 270€.